L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 NOVEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance.......$12
[illegible] de la campagne, deux fois par semaine, [illegible] d'avance.......$5
[illegible] souscription, sans donner [illegible] par écrit, une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour la première insertion, et cinquante [illegible] subséquente. Aucun avis ne [illegible] pour moins d'une piastre, pour chaque [illegible].
LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalle [illegible] piastre par dix lignes, pour chaque [illegible].
LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être [illegible] en conséquence de cette disposition.
Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux [illegible] qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires [illegible].

ARRANGEMENT D'HIVER.
TROIS VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR BALISE *et tous les lieux intermédiaires*.—Le steamer FAME, capitaine J. C. Northup, partira positivement de la Nouvelle-Orléans tous les samedis, à 10 heures A. M., et [illegible] à 9 heures A. M. et sera de retour [illegible] le mardi soir.
Le steamer WAVE, capitaine A. Tamboury, partira de la Nouvelle-Orléans le [illegible], à 10 heures A. M., [illegible] de la Hache, et sera de retour en ville le [illegible].
[illegible] que ces deux paquebots [illegible] toute la saison. M. Jacques [illegible] que rien ne sera [illegible] de bateaux dignes de leur [illegible].
[illegible] passage, s'adresser à bord, ou à
JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levee.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR PLAQUEMINES, *Donaldsonville et la côte*.—Le bateau neuf et fin marcheur ST. MARY, capitaine Hooper, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et samedis à dix heures du matin; et à son retour, il quittera Plaquemines les dimanches et mercredis à 9 heures du matin.—[illegible] passage, s'adresser à bord ou à
J. A. BRAUD & LANDRY.

Nouveaux arrangemens pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan Martin, partira tous les jeudis à 10 heures, arrivant à la [illegible] Balize et partira de la Balize le dimanche à 10 heures, et arrivera à la Nouvelle-Orléans tous [illegible].
POUR LA POINTE A LA HACHE—Partant de la Nlle [illegible] heures du matin pour la [illegible] et sera de retour le jeudi suivant dans [illegible].
[illegible] arrangement, les passagers allant à la Balize [illegible] samedi, au lieu d'y arriver [illegible] avant.
[illegible] la marche de l'HELEN, sont [illegible] autre bateau faisant les mêmes [illegible].
[illegible] s'adresser au capitaine, à bord, ou
ROBERT MURPHY,
92, Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.
BATEAU A VAPEUR PORTANT LA MALLE.
POUR BATON-ROUGE, *Port Hudson, Bayou-Sarah, Pointe-Coupee, Tunica, [illegible], et les ports intermédiaires*.—[illegible] CLINTON, capitaine Baird, partira [illegible] tous les mercredis à 10 heures du [illegible] et les ports intermédiaires. A son [illegible] Sarah tous les samedis à 11 heures [illegible] à la Nouvelle Orléans le dimanche [illegible].

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine [illegible] de la Nouvelle Orléans tous les [illegible] à 10 heures du matin, pour [illegible] intermédiaires. A son retour il quittera [illegible] Sarah tous les mercredis à 11 heures du matin, et [illegible] Orléans le jeudi matin.
[illegible] est assuré que ces deux paquebots [illegible] toute la saison. Ils ne [illegible] pour la marche et la commodité [illegible] l'encouragement public.
[illegible] passage, s'adresser à bord, ou à
WM. H. AVERY, rue Gravier.

POUR BAYOU-SARAH.—Le beau [illegible] BELLE CREOLE, capitaine [illegible], fera pendant toute l'année, [illegible] paquebot régulier entre le Bayou-Sarah et [illegible] Orléans, en touchant à tous les [illegible]. Il partira de la Nouvelle-Orléans [illegible] 10 heures du matin, et du Bayou-Sara [illegible] 10 heures du matin. Ce bateau est en [illegible] du public. L'élégance de sa [illegible] apportés à la confection de sa machine, [illegible] tous les agrémens désirables.
[illegible] s'adresser à bord, ou à
OMER LAUVE, 19, Toulouse.

POUR NEW-YORK.—Jeudi soir.—Le [illegible] paquebot ROBERT PARKER, capitaine [illegible] partie de son chargement [illegible] complètement. [illegible] à bord, vis-à-vis les magasins.
FOSDICK & BRO., 53 Camp.

POUR NEW-YORK.—Ligne de [illegible] paquebot régulier UNION, capitaine [illegible] grande partie de son chargement [illegible]. Pour le reste du fret, ou [illegible] s'adresser à bord [illegible]
J. W. STANTON & Co.
Encoig. Magasin et Lafayette.

POUR NEW-YORK.—Cette semaine.—La barque JOHN BROWER, capit. Cutter, ayant la [illegible] chargement allant à bord, partira comme il [illegible]. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à [illegible] magasins Tranquilaires, ou à
FOSDICK & BROTHER, 55, Camp.

POUR BOSTON.—Ligne de Pearson & Co. Partira après le Barrington. Le navire ANN, [illegible] partie de son chargement [illegible] partira sous peu. Pour fret ou [illegible].
RICKER & PEARSON, 62, Camp.

POUR BALTIMORE.—Le brick fin voilier [illegible] capitaine Croghton, ayant son [illegible] promptement. Pour passage [illegible]
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE.—Paquebot régulier [illegible] T. STREET, [illegible] la plus grande partie de [illegible] et allant à bord. Pour le [illegible] capitaine à bord, au bout de la [illegible]
REYNAUD, CUCULLU & Co.,
34, Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE.—Le navire de première [illegible], SOUTH CAROLINA, [illegible] partie de son chargement [illegible]. Pour fret de 400 balles de coton [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier [illegible] de première classe, capitaine [illegible] partie de son chargement [illegible]. Pour fret de 400 balles de coton [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR BORDEAUX.—Le brick NEWCASTLE, capt. Donnell, partira sous peu. Pour [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire HOPE, [illegible] partira sous peu. Pour fret de 300 [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DEVONSHIRE, capitaine Thompson, partira sous [illegible] passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire JAVA, [illegible] partira sous peu. Pour fret de 300 [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier GENERAL PARKHILL, capitaine McKown, [illegible] immédiatement. Pour fret de 300 balles coton [illegible]
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire BORNHOLM, capitaine Nason, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage [illegible] s'adresser à
LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier METEOR, capitaine Laurence, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage [illegible] s'adresser à
LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire SUNBEAM, capitaine Winsor, ayant la plus [illegible] son chargement engagé, partira sous [illegible] Pour fret de 500 balles de coton ou passage, ayant [illegible] s'adresser à
LEVI H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier OREGON, capitaine Giddon, ayant la majeure [illegible] de son chargement engagé, partira sous peu. [illegible] passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier [illegible] capit. Higgins, partira sous peu. [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire SUFFOLK, capit. T. Crosby, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance [illegible] s'adresser à
RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR GLASGOW.—Le navire A. L. UNI[illegible], capitaine Very, ayant son chargement [illegible] expédié. Pour passage seulement [illegible] à bord, ou à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR TRIESTE.—La barque A. L. fine [illegible] JERSAY, capitaine Tucker, ayant son [illegible] sera expédié. Pour passage seulement [illegible] à bord, ou à
L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

[illegible] Le navire à vapeur ALABAMA, pour la Havane, [illegible] sous le commandement du capitaine H. [illegible], entreprendra ses voyages réguliers entre la Havane et la Nouvelle Orléans, SAMEDI, 6 décembre, à 9 heures du matin.
[illegible] au bas de la rue Saint Louis, la [illegible] précédent, prêt à recevoir du fret.
Pour plus amples détails et passage, s'adresser à
MERLE, BEYLLE & Co,
79, rue Tchoupitoulas.

BRODEQUINS ET SOULIERS—300 caisses [illegible] reçus par les derniers arrivages [illegible] formant un assortiment complet, pour hommes, [illegible] et enfans, Souliers en toutes variétés, pour dames et demoiselles. Ces chaussures sont de première qualité et seront vendues à bon marché, par
[illegible] & Co, 10 Magasins. 10 nov.

CHAPEAUX.—En moleskin, soie et à poil pour hommes, de la dernière mode de NEW-YORK, [illegible] feutre, couleurs perle, noire et grise, à [illegible] et de la dernière mode, à vendre à bas prix, [illegible] FROST & Co, 10, Magasins. 10 nov.

M. SAMUEL ROTHKOPF,
NATIF DE LYON, EN FRANCE,)
Operateur de Cors,
A l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de l'extirpation des Cors aux pieds de toute espèce, comme oignons, œils de perdrix entre les doigts, ongles incarnés et rentrés dans les chairs, etc., par le moyen d'un élixir préparé par lui-même. L'opération est faite dans l'espace de deux minutes et sans douleur, et permet de remettre sa chaussure et de marcher aussi facilement qu'on n'avait jamais eu de Cors. Les personnes opérées ont la satisfaction de prendre en main la racine de leurs Cors.
M. S. R. demeure rue St. Pierre, No. 34, entre Chartres et Royale.
M. SAMUEL ROTHKOPF se rend au domicile de ceux qui veulent bien le faire appeler.
N. B.—Un grand nombre de certificats des premiers médecins d'Europe peuvent être vus à sa demeure.
14 nov—1m

Succession de Antoine Dauphin St. Amant.
LES créanciers de cette succession sont prévenus de [illegible] comptes, dans les dix jours qui [illegible] du présent avis, soit à M. CYPRIEN DUFOUR, avocat de la succession, soit à M. FRANÇOIS CHAIX, juge de paroisse de la paroisse St. Charles.
18 nov—3 en 10j.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 22 NOVEMBRE 1845.

POUR GOUVERNEUR:
WILLIAM DEBUYS.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
EDWARD SPARROW.

Les whigs de la ville voudront bien se rappeler qu'ils sont appelés à se réunir ce soir, à six heures et demie, dans leurs districts respectifs, à l'effet 1o. de choisir des candidats pour la Chambre, et 2o. de nommer les délégués à une convention urbaine qui sera chargée de choisir les candidats pour le Sénat. Il est important qu'on fasse de bons choix, et le plus sûr moyen d'obtenir ce résultat est de se rendre en masse à ces assemblées de district. Plus on sera ponctuel et plus les choix seront l'expression de la volonté générale.

Assemblee de Districts des Whigs de la Nouvelle-Orléans.

D'après la résolution du Comité Central, les Whigs de la paroisse d'Orléans sont priés de s'assembler dans leurs districts respectifs d'élection, aux lieux ci-après désignés, Samedi soir, 22 du courant, à six heures et demie, à l'effet de désigner des candidats pour représenter leurs districts respectifs à la Chambre des Représentans, et pour nommer des Délégués qui devront se réunir en comité général pour désigner des candidats pour le Sénat de l'Etat.

Seconde Municipalité.

1er. district—compris entre la ligne de séparation de Lafayette et les rues Benjamin, Estelle et Thalie—à la maison de Joseph Frochlicher (salle de bal des Allemands) encoignure Nayades et de la Course.

2nd district—compris entre la ligne des rues Benjamin, Estelle et Thalie, (comme limite supérieure) et la rue Julie (comme limite inférieure) à la maison de Charles Diamond, rue Tchoupitoulas, près celle De lor.

3me. district—compris entre les rues Julie et Canal, à la maison Rose, rue Perdido, près celle St. Charles, derrière le nouveau Commercial Exchange.

Première Municipalité.

4me. district—compris entre les rues du Canal et St. Louis, à l'hôtel de la rue Conti.

5me. district—compris entre les rues St. Louis et St. Philippe, au café d'Orléans.

6me. district—compris entre les rues St. Philippe et Esplanade; à la case à pompe de la rue de l'Hôpital, entre celles Royale et Bourbon.

Troisième Municipalité.

7me. district—compris entre les rues de l'Esplanade et Champs-Elysées, à la maison de J. Paturzo, encoignure Levée et Champs-Elysées.

8me. district—compris entre les rues Champs-Elysées et Enghein, à la maison de Mme. Caldwell, au Franklin Hall, encoignure Champs-Elysées et Victoire.

9me. district—compris entre la rue Enghein et la ligne de division de la troisième municipalité, au café Caillou Washington, encoignure Louisa et Levée.

On désire que l'on soit ponctuel à se rendre à ces assemblées.

JAMES P. FRERET, président.

L'Entrepot reel.—Nous recevons de nouveaux détails sur la discussion du système d'entrepôt devant la Convention.

Introduit par M. Minor, de la Virginie, ce sujet important fut habilement développé devant le comité, par MM. E. Prescott et Woodruff, de la Nouvelle-Orléans. Aussi la majorité du comité fit-elle un rapport favorable. Mais un membre de la Caroline du Sud, M. W. H. Trescott, s'opposa à l'adoption du rapport, non point par un sentiment d'hostilité, mais seulement comme prématurée: recommandant en même temps que cet important sujet soit pris en considération par les différentes chambres de commerce de l'Union.

Les avantages de ce système sont si palpables que nous ne pensons pas qu'il rencontre d'opposition sérieuse. Cependant il est urgent que notre chambre de Commerce s'en occupe sérieusement et sans perte de temps afin de soumettre ses réflexions au prochain Congrès.

Un journal de Philadelphie, le *North American*, vient de donner un exemple de sagesse qui mérite d'être cité. Ce journal qui n'était pas des plus favorables à l'Annexion, lorsque cette mesure n'était encore qu'à l'état de proposition, déclare qu'à son sens toute tentative d'opposition serait aujourd'hui déplacée et trahirait une véritable absence de patriotisme.

"Il est évident aujourd'hui, dit ce journal, que le peuple Américain désirait l'acquisition du Texas. La nature semblait l'avoir enfermé dans nos frontières; il avait été enlevé à notre territoire, et le reprendre ce n'était que reprendre le bien de la nation; en outre le monopole d'un article de première nécessité pour le monde, est la source la plus certaine de la richesse nationale, et le monopole du coton ne pouvait nous être assuré que par l'acquisition du Texas. Ce pays d'ailleurs est peuplé de nos frères, et sur ses tombes sont écrits des noms qui nous appartiennent. La possession du Texas était donc devenu le désir, la passion du peuple. Il existait de graves objections à la mesure sous quelque forme qu'elle se présentât; il y en avait de plus graves encore au mode employé pour la réaliser. Mais elle est maintenant un fait accompli. La combattre serait inutile; car il ne manque plus qu'une simple formalité pour qu'elle soit consommée: aucune puissance humaine ne peut l'empêcher ni la retarder. *Il faut d'ailleurs dans une république se souvenir que, quand la nation s'est prononcée sur une question, il est du devoir des patriotes de se soumettre.* Combattre maintenant la politique du pays sur ce point, ne serait que donner de la force à ses ennemis extérieurs et encourager ses ennemis intérieurs. A quelque point de vue qu'on se place, il est impolitique d'évoquer de sa tombe une pareille question."

Les mots que nous avons soulignés, sont le signe d'un jugement sain et d'un cœur plein de patriotisme. Le conseil que donne le *North American*, devrait être entendu par le Nord et par tous ceux qui essayent encore de faire opposition à un acte aujourd'hui consommé. Cette guerre posthume ne peut guères avoir pour cause qu'une haine aveugle contre les institutions du Sud; elle ne peut produire aucun bien pour le pays; elle n'aurait pour effet que d'affaiblir encore les liens qui unissent entre elles les différentes sections de notre pays. Espérons donc que les sentimens et les paroles du *North-American* auront de l'écho.

Depuis que le *Courrier* s'est acquis une si haute réputation comme mathématicien par son invention de "la quadrature des courbes," il ne peut supporter qu'on trouve ses calculs inintelligibles. C'est là son faible, et il faut bien le lui pardonner, car tous les grands hommes ont les leurs.

Nous conviendrons d'ailleurs, qu'après avoir lû sa demi colonne d'explications, on comprend sans trop de peine ce qu'il a voulu dire. Cet aveu, nous l'espérons, appaisera sa grande colère.

Mais une manière de raisonner dont il devrait se défaire, c'est de rendre tout un parti responsable des doctrines d'un de ses membres. M. Webster, dit-il, est abolitioniste et natif—donc tout le parti auquel il appartient est abolitioniste et natif. C'est, ne lui en déplaise, un raisonnement absurde. Que M. Webster soit abolitioniste ou natif, c'est son affaire; qu'il dise que les whigs sont natifs, c'est son opinion et rien de plus. Cela ne prouve nullement que le parti whig partage ses sympathies, si sympathies il y a. Nous pourrions, avec autant de fondement, accuser le parti locofoco d'être abolitioniste et natif parce qu'il se trouve dans son sein des hommes éminens qui professent hautement ces opinions.

Ce qui prouve d'ailleurs que le *Courrier* ne prend pas sa propre argumentation au sérieux, c'est qu'il la renverse complètement un instant après.

"Voici, dit-il, le résultat des votes donnés jusqu'à présent: Briggs, whig, 49,199; Davis, locofocos, 35,063; Shaw, natif, 7,119; Sewall, abolitioniste, 7,216; voix éparses, 1,314.

"Comme on le voit l'opposition a réuni	50,712
et le candidat whig....................	49,199
Minorité whig.................(voix)	1,613"

Il n'y a pas d'équivoque possible; en groupant ensemble les locofocos, les natifs et les abolitionistes sous le nom d'opposition, on admet virtuellement qu'on ne les considère pas comme whigs.

C'est encore un paragraphe à ajouter à son chapitre des contradictions.

THEATRE D'ORLEANS.

Demain l'inauguration de la nouvelle salle. Bien que cette première représentation ne nous offre point d'opéra, la musique n'y fait point défaut: les *Marches Patriotiques* de M. Prévost et l'ouverture de la *Sémiramide* de Rossini, vieilles connaissances que l'on aime à retrouver, y seront renforcées de l'ouverture d'*Oberon*, ce chef-d'œuvre de Weber, que nous n'avons pas encore entendu à la salle d'Orléans. Ces trois morceaux sépareront de la manière la plus agréable les *Mémoires du Diable* et cette diablesse de *Mlle Dangeville*. Mais comme préambule au spectacle, nous aurons un discours d'ouverture en vers, dont on dit grand bien à l'avance et dont l'auteur est ce digne vétéran de notre scène qu'on aime toujours à applaudir, M. Bernard.

M. McLane—*L'Evening Post* de New-York, journal locofoco, publie comme postscriptum d'une correspondance de Washington la note suivante:

"Une personne d'une haute intelligence, arrivée d'Angleterre à bord de l'*Hibernia*, déclare qu'il est bien authentique que M. McLane était fort désireux d'obtenir son rappel, attendu qu'on ne lui a pas confié la négociation relative à l'Orégon."

Cette note confirme pleinement le bruit qui avait couru, il y a quelques semaines, mais que l'*Union* avait formellement démenti. Que va dire maintenant le journal officiel en présence de l'assertion si décisive de son confrère en locofocoïsme?

Massachusetts.—Les retours sont presque complets et donnent les chiffres suivants: Briggs, whig, [illegible] voix; Davis, locofoco, 35,063; Shaw, natif, 7,119; Sewall, abolitioniste, 7,216; voix perdues 1,314.

Le nombre des sénateurs positivement élus par le peuple est de [illegible] et ceux dont [illegible] whigs seront à choisir par la [illegible]; c'est à dire à choisir vingt autres membres. A la Chambre, il se trouve cent soixante whigs, quarante-neuf locofocos, trois natifs.

Chronique Locale.

Cour Criminelle.—Jack Roberts, accusé de s'être introduit félonieusement dans la maison de M. Adam Wagner, est mis en jugement et trouvé coupable, mais recommandé à la clémence de la Cour.

—Le grand jury a trouvé lieu à suivre contre le capitaine Eldridge, accusé d'avoir fait fouetter deux vagabonds enfermés dans la maison de travail, sous le prétexte qu'ils l'avaient faussement accusé devant le dernier grand jury.

—L'avocat-général annonce la mort de M. Charles L. Durocher, greffier de la Cour Suprême. Il fait un brillant éloge du défunt, qui avait su s'entourer de l'estime générale. (Ses funérailles auront lieu cet après-midi à 4 heures.)

L'affaire de Samuel N. Hite, accusé de parjure, a été appelée hier à la cour du recorder Baldwin.—Après l'audition de quelques témoins elle a été renvoyée à ce matin.

Arrestation.—James McGraw, alias George Potter, a été arrêté hier soir au concert qui se donnait à la salle St. Louis, comme homme suspect, par M. Ferrari, commissaire de la Bourse. On a trouvé sur lui $21 en billets de banque, $280 en or et $255 en argent. Il a été sommairement examiné par le maire, et écroué, n'ayant pu fournir caution.

CONVENTION DE MEMPHIS.

Avant de se séparer la Convention de Memphis a adopté les résolutions suivantes:

"1o. Que les rapports des divers Comités présentés à la Convention soient imprimés avec tels documens y annexés que le comité préposé à la surveillance de l'impression jugera nécessaire;

"2o. Que les communications entre le Golfe du Mexique et l'intérieur, au moyen de la navigation du Mississipi, de l'Ohio, et de leurs principaux tributaires, sont indispensables à la défense du pays en temps de guerre, et à la prospérité de son commerce en tems de paix;

"3o. Que les facilités apportées à la navigation de ces grandes rivières, sont des objets aussi rigoureusement nationaux que toute autre préparation pour la défense du pays; et que ces facilités et améliorations sont considérées par cette Convention au dessus des moyens des Etats et encore plus au dessus des moyens de l'industrie privée, et exigent, par conséquent, des allocations de fonds de la part du gouvernement-général.

"4o. Que l'excavation des bouches du Mississipi, de manière à permettre l'entrée des plus grands bâtimens, est un ouvrage national et contribuerait grandement à la prospérité générale.

"5o. Que le projet de relier le Mississipi avec les lacs du Nord et par suite avec l'Atlantique, au moyen d'un canal de navigation, est une mesure digne de fixer l'attention éclairée du Congrès.

"6o. Que si le projet de renforcer notre marine par des steamers est adopté, l'Ouest doit en fournir les matériaux, soit pour la construction soit pour l'armement et l'approvisionnement.

"7o. Que les communications entre le Golfe du Mexique et la côte de l'Atlantique doivent être soigneusement conservées, et qu'on doit établir aux endroits convenables des défenses additionnelles et de nouveaux phares.

"8o. Que des millions d'acres du domaine public en friche, situés sur le Mississipi ou ses tributaires, pourraient être utilisées pour faire des levées de façon à éviter les inondations, et que cette Convention recommande au Congrès de prendre les mesures nécessaires pour réaliser ce projet soit au moyen de terres, soit au moyen de fonds alloués à cet effet.

"9o. Que les côtes du Golfe et des lacs sont plus considérables en étendue que les côtes de l'Atlantique; que les intérêts à protéger d'un côté sont aussi nationaux que ceux de l'autre, et qu'enfin les dépenses nécessaires pour la défense du Golfe et des lacs ne seront pas, à beaucoup près, aussi considérables que celles qui ont été libéralement votées pour les défenses du littoral de l'Atlantique;

"10o. Que des communications par chemin de fer entre la vallée du Mississipi et les ports du Sud sur le littoral de l'Atlantique, faciliteraient grandement le commerce, développeraient de nouvelles sources de richesse, et exerceraient une salutaire influence sur les relations commerciales, politiques et sociales de l'Union; qu'enfin on peut les recommander à l'industrie privée comme un excellent emploi de ses capitaux;

"11o. Que dans ce but, la Convention recommande aux diverses délégations de nommer des comités pour demander à leurs législatures respectives des chartes d'incorporations à l'effet de construire ces chemins en s'entendant avec les Etats sur le territoire desquels ils auront à passer;

"12o. Que le gouvernement-général soit engagé, pour faciliter la construction de ces *rail-roads*, à céder les parties du domaine public sur lesquelles ces chemins devront passer et des sections alternatives de terrains pour aider les compagnies, ce qui ne serait point un sacrifice, vu que les sections qu'il se réserverait augmenteraient considérablement de valeur;

"13o. Que le service de la poste dans l'Ouest et le Sud exige de grandes améliorations soit pour la vitesse, soit pour la régularité, et que des mesures devront, en outre être prises pour que le gouvernement fasse établir le télégraphe magnétique dans la valée du Mississipi;

"14o. Que les hôpitaux de marine, dans le Sud et dans l'Ouest, dont la construction a été autorisée par le Congrès doivent être terminées dans le plus bref délai;

"15o. Que le Congrès soit prié d'établir le plus tôt possible dans l'Ouest, une fonderie et un arsenal national.

"16o. Que le gouvernement-général prenne des mesures pour enlever les obstructions qui se trouvent dans le Mississipi en face de la ville de St Louis et pour empêcher qu'elles ne s'accumulent de nouveau, de manière que le port de St Louis soit toujours accessible. Ces mesures étant d'utilité générale et nationale et tout-à-fait au-dessus des moyens de l'Etat du Missouri;

"17o. Qu'un chantier flottant (*dry-dock*) soit établi à quelque endroit convenable sur le Golfe pour la réparation des bâtimens des Etats-Unis.

La Convention a encore adopté une résolution recommandant au gouvernement-général une allocation de fonds pour l'achèvement de la route militaire de Memphis aux frontières de l'Arkansas.

"M. A. L. Binganan du Mississipi avait présenté la résolution la plus utile de toutes, celle recommandant au Congrès d'établir le système d'entrepôt réel (*ware-housing system*) pour les produits étrangers; mais elle a été repoussée par (le vote étant donné par Etats, 10 contre 4, sous le singulier prétexte que cet objet n'était pas un de ceux pour lesquels la Convention s'était assemblée."

Recensement de New-York.—Le recensement de l'Etat de New-York est achevé; il donne les résultats suivans: la population totale s'élève à 2,600,374 individus, dont 1,313,335 du sexe masculin et 1,287,089 du sexe féminin. Le nombre des votans dans tous les comtés, non compris New-York, est de 475,440; si l'on ajoute 60,000 électeurs pour la ville, on arrive à 535,440, c'est-à-dire plus d'un demi-million de votans; et certes un chiffre pareil donne à New-York des droits incontestables au titre d'Etat-Empire.

L'augmentation totale de la population depuis 1840 est de 170,938, c'est-à-dire un peu moins de 7 pour cent. L'augmentation s'est surtout fait sentir dans les grandes villes de l'Etat. New-York elle-même et ses environs y figurent pour plus de la moitié, comme on peut le voir ci-dessous:

	1845.	1840.
New-York,	371,102	312,710
Brooklyn,	59,574	36,233
Williamsburg,	11,338	5,094
Total pour 1845,	442,014	354,037
Total pour 1840,	354,037	
Augm. pour les 3 villes,	87,977	
Dans le reste de l'Etat,	88,961	
Total de l'accroissement,	170,938	

Le tableau détaillé de la population dans chaque comté présente quelques curieux résultats. Tandis que dans la ville et aux environs l'accroissement est considérable, une diminution existe dans quatorze comtés. Deux d'entre eux sont dans le voisinage même de la ville. Le comté de Richmond a perdu 3,312, Westchester 1,109, Alleghany 113, Cayuga 701, Chautauque 1,093, Chenango 879, Columbia 2,961, Hamilton 25, Livingston 2,317, Montgomery 6,158 (plus d'un sixième de sa population), Oneida 589, Ontario 909, Shenectado 603, Washington 541. La plupart de ces comtés renferment cependant une grande quantité d'excellentes terres labourables et donnent de beaux produits agricoles.

En 1810, la Virginie était l'Etat le plus populeux de l'Union; aujourd'hui New-York est sous ce rapport à la tête de l'Union; mais sa suprématie n'est pas plus assurée que ne l'était celle de l'*Old Dominion*. L'Ouest grandit, et le jeune géant de la vallée du Mississipi, l'Ohio, marche à pas rapides sur les traces de l'Etat-Empire. Arrivé en moins d'un demi-siècle à être le troisième Etat de l'Union, l'Ohio prendra sans doute le second rang au prochain recensement. Il avait 1,519,467 habitans en 1840, et la Pennsylvanie ne l'emportait sur lui que d'environ 200,000. Si le taux de son accroissement n'a pas notablement diminué, il dépassera sans peine la Pennsylvanie en 1850, et pourra en 1860 disputer le premier rang au grand Etat de New-York.

Le vice Président Dallas, était aux dernières dates à Philadelphie; on croit que son voyage avait pour but d'étudier l'état de l'opinion en ce qui touche le Tarif.

Wm. C. Woodbridge, auteur d'un traité de géographie fort estimé, membre des sociétés géographiques de Paris, de Francfort et de Berlin, est mort le 9 courant à Boston. Il n'était âgé que de 50 ans.

Les curiosités du museum de Philadelphie ont été vendues à l'encan, il y a peu de jours; elles ont été acquises par une seule personne, M. Edmond Peale de Baltimore, qui a payé pour la totalité environ $13,000. Cette collection restera à Philadelphie et sera exposée dans le Masonic Hall, rue Chesnut.

Chemins de fer.—Deux convois exprès se sont heurtés, le 10 courant, sur le chemin de fer de l'Est, dans le voisinage de Kennebunk. Les deux premiers chars de chaque convoi ont été brisés; l'une des locomotives a été mise hors d'état de servir, on n'a eu du reste à regretter aucun accident sérieux parmi les passagers.

Le 11 courant, sur le chemin de Worcester, une locomotive est venue heurter un char que conduisait un ouvrier, et a tué ce malheureux sur le coup.

New-York.—Un grand nombre de constructions se sont élevées déjà et s'élèvent tous les jours sur l'emplacement du grand incendie de juillet dernier; mais il est certaines parties de cet emplacement, où des décombres existent encore et sous ces décombres le feu brule encore à divers endroits.

—Le *Journal du Commerce* fait un autre curieux calcul sur le prix que pourront coûter les correspondances télégraphiques entre Washington et N. York au taux fixé par le directeur général des postes. Une colonne reviendrait à [illegible] [illegible] journal réduire une colonne [illegible] dans le [illegible] se trouvera [illegible] d'un livre, [illegible] partageant les frais qui seraient encore bien assez lourds.

FEUILLETON.

LES APPARITIONS DU NOEL.
DEUXIÈME PARTIE.
LE PREMIER DES TROIS ESPRITS.
[Voir l'*Abeille d'hier*.]

[Voir l'*Abeille d'hier*.]

Lorsque Scrooge se réveilla, il faisait si noir qu'en promenant ses yeux de faret hors de son lit, il pouvait à peine distinguer la fenêtre transparente des murs opaques de la chambre. Au milieu de ces ténèbres impénétrables, l'horloge d'une église voisine sonna les quatre avant-quarts: Scrooge écouta pour savoir l'heure; à son grand étonnement la cloche tinta une fois, deux, trois, quatre, et ainsi de suite régulièrement jusqu'à douze. Etait-ce minuit ou midi!.... Il était plus de deux heures quand il s'était couché. L'horloge avait tort, un glaçon devait s'être introduit dans la sonnerie.—Scrooge toucha le ressort de sa montre à répétition.... Un, deux, trois, quatre &c. jusqu'à douze, comme l'horloge.

"Il n'est pas possible, se dit Scrooge, que j'aie dormi tout un jour et une partie d'une seconde nuit. Serait-il arrivé quelque chose au soleil? Il courut à sa fenêtre, essuya la vapeur glacée des vitres; mais tout ce qu'il put voir, c'est que le brouillard était toujours très dense et très froid.... Allons, il est minuit, et le jour reviendra; car, sans lui, que ferais-je de mes lettres de change payables à vue.... Autant vaudraient des mandats sur la banque des Etats-Unis."

Scrooge retourna à son lit, et il reprit le cours de ses réflexions. Plus il pensait, plus il était embarrassé, et, plus embarrassé il était, plus il pensait encore. Le spectre de Marley le troublait extraordinairement.... N'était-ce qu'un rêve!.... oh! oui, c'est un rêve.... "Et cependant il avait beau répéter ces mots, le problême se présentait à son esprit, toujours le même et toujours insoluble.

Scrooge demeura dans cet état jusqu'à ce que l'horloge sonna trois quarts, et il se ressouvint que le spectre l'avait prévenu d'une visite au coup d'une heure. Il résolut d'attendre, éveillé, que l'heure fut passée. Que pouvait-il faire de plus sage, considérant qu'il lui était impossible de s'endormir.

Les quinze minutes lui parurent si longues, qu'il croyait être retombé dans un somme.... Enfin l'horloge va sonner,—Ding, dong!—c'est le quart, dit Scrooge en comptant.—Ding! dong!—c'est la demie.—Ding! dong! les trois quarts.—Ding! dong!—Ah! c'est l'heure, s'écria Scrooge ravi;—c'est l'heure! et rien.

C'est ainsi qu'il triomphait pendant les sons d'avant quart, mais quand la cloche lui eut laissé la note profonde, sombre et mélancolique, *une heure!* une lueur illumina au même instant la chambre, et les rideaux du lit s'ouvrirent.

Les rideaux du lit s'ouvrirent, vous dis-je, tirés par une autre main que la sienne, non pas les rideaux derrière lui, mais ceux du côté où il tournait la tête. Scrooge, tressaillant, s'assit contre le traversin, se trouvant face à face avec son visiteur surnaturel, face à face et aussi près que je le suis de vous, lecteur; moi, qui me tiens debout, en esprit à votre coude.

C'était une étrange figure.... comme un enfant, mais bien moins comme un enfant que comme un vieillard, aperçu au travers de quelque milieu surnaturel, qui lui donnait l'air de s'être amoindri jusqu'aux proportions d'un enfant. Ses cheveux qui flottaient tout autour de son cou et qui lui descendaient jusqu'au dessous de la taille, semblaient blanchis par l'âge, et cependant son visage n'avait pas une ride, et son teint était de la plus délicate fraîcheur. Ses bras longs et musclés, armés de larges mains, annonçaient une force peu commune; ses jambes et ses pieds, d'une forme parfaite, restaient nus comme ses bras et ses mains. Il portait une tunique de la blancheur la plus pure avec une ceinture d'un beau vert lustré. Sa main tenait une branche de houx, et en contradiction avec cet emblême hivernal, ses vêtemens étaient décorés de fleurs d'été; mais ce qu'il avait de plus étrange en lui, c'était que du sommet de sa tête jaillissait un brillant jet de lumière qui rendait visible tout ce que je viens de décrire,—c'est ce qui sans doute explique pourquoi, dans ses momens sombres, il se servait pour chapeau d'un grand éteignoir qu'il avait sous le bras en entrant dans la chambre.

—Eh bien, quelqu'étrange que cela parût à Scrooge, il remarqua quelque chose de plus étrange encore: les reflets changeans de la ceinture de cet être singulier éclairaient alternativement une partie ou l'autre de sa figure, de manière qu'elle semblait tantôt plus ou moins distincte et plus ou moins complète en apparence: c'était tantôt un être avec un seul bras, tantôt un être avec une seule jambe, avec deux jambes sans tête, avec une tête sans corps, et les parties ainsi retranchées ne laissaient pas une trace visible dans les ténèbres où ils se fondaient; puis, par un nouveau prodige, l'apparition redevenait elle-même aussi complète et aussi distincte que jamais.

—Monsieur, êtes vous l'esprit dont la venue m'a été annoncée? demanda Scrooge.

—Je le suis.

La voix était douce et si basse, qu'on aurait cru ne l'entendre que de loin.

—Qui êtes-vous, et qu'êtes-vous, demanda encore Scrooge.

—Je suis l'Esprit de Noël passé.

—Passé depuis longtemps? demanda Scrooge en remarquant sa stature de nain.

—Non.... Votre Noël de l'année dernière....

Peut-être Scrooge n'aurait pas pu expliquer pourquoi, si on le lui eut demandé.... Mais il éprouvait un vif désir de voir l'Esprit coiffé de son chapeau, et il le pria de se couvrir.

—Quoi! s'écria l'Esprit, voudriez-vous déjà éteindre par des mains mondaines la lumière que je donne? N'est-ce pas assez que vous soyez un de ceux dont les passions ont fait ce chapeau, mais voulez-vous me forcer à le porter sur mon front pendant des siècles?

Scrooge, avec un ton révérencieux, nia toute intention d'offenser son interlocuteur, et déclara ignorer qu'il eût jamais coiffé l'Esprit à aucune époque de sa vie. Puis, il recueillit son courage pour lui demander ce qui l'amenait.

—Votre *bien*, répondit l'Esprit.

—Très obligé, dit Scrooge, qui ne put s'empêcher de penser qu'il eut préféré une nuit de repos sans interruption. L'Esprit l'avait entendu penser; car il ajouta immédiatement:

—C'est votre conversion que je veux dire.... Attention! Et en parlant ainsi, il saisit doucement par le bras.—Levez-vous, et venez avec moi.

Vainement Scrooge se serait excusé de cette promenade en objectant la saison et l'heure, la bonne chaleur de son lit, le thermomètre à la dernière glace, son costume, sa robe de chambre, son bonnet de nuit, ses pantoufles et son rhume de cerveau; il n'y avait pas moyen de résister à cette douce étreinte. Il se leva; mais voyant que l'esprit se dirigeait vers la fenêtre, il prit une attitude suppliante.

—Je ne suis qu'un mortel, dit-il, et nullement assuré contre une chute.

—Il suffit que ma main vous ait touché le cœur, dit l'esprit qui joignit le geste à la parole, et vous n'aurez rien à craindre.

En effet, ils traversèrent ensemble la muraille et se trouvèrent au milieu d'une grande route de campagne. Le brouillard avait disparu avec la ville et les ténèbres: c'était un beau jour d'hiver avec une neige récemment tombée.

—Bonté du ciel, dit Scrooge en joignant les mains et en regardant autour de lui; j'ai été élevé ici.... j'y ai passé mon enfance.

L'esprit lui adressa un regard plein de douceur. Et le vieux Scrooge sentit encore sur son cœur l'impression vivifiante de cette main qui l'avait touché tout à l'heure; il lui sembla respirer dans l'air une foule d'odeurs dont chacune était associée à un millier de pensées, d'espérances, de joies et de sentimens oubliés depuis longtemps, bien longtemps.

—Vous tremblez, dit l'esprit.

—Conduisez-moi où vous voudrez, répondit Scrooge.

—Vous rappelez vous le chemin? demanda l'esprit.

—Si je me le rappelle! s'écria Scooge avec sentiment.... j'irais les yeux fermés.

—N'est-ce pas étrange que vous l'ayez oublié pendant tant d'années!.... Marchons, dit l'esprit.

Ils marchèrent; Scrooge reconnaissait toutes les portes, toutes les bornes, tous les arbres, jusqu'à ce qu'une petite ville leur apparût à distance, avec son pont, son église et sa rivière au cours serpentant. Ils aperçurent quelques bidets aux longs crins, trottant vers eux avec des enfans sur leur dos, qui appelaient d'autres enfans dans des carrioles champêtres, conduites par des fermiers. Tous ces enfans étaient de joyeuse humeur, échangeant entre eux des acclamations et remplissant l'air de la musique bruyante de leur voix.

—Ce ne sont là que des ombres de ce qui a existé, dit l'esprit; elles ne nous voient ni ne nous entendent.

Les gais voyageurs s'approchaient, et Scrooge les reconnut tous en les nommant par leurs noms. Pourquoi leur vue lui causait-elle tant de joie! pourquoi son œil brillait-il? pourquoi son cœur bondissait-il à leur aspect! pourquoi fut-il attendri quand il les entendit se souhaiter de joyeux Noëls, quand ils se croisaient aux carrefours et aux chemins qui conduisaient à leurs diverses maisons! Qu'était donc pour Scrooge un joyeux Noël! Loin, loin de lui le joyeux Noël! quel bien lui avait-il donc jamais fait?

—L'école n'est pas encore déserte, dit l'esprit; un enfant solitaire, négligé de sa famille y est resté.

—Je le sais, répondit Scrooge; et il soupira.

Ils quittèrent la grande route, prirent un sentier bien connu et furent bientôt près d'une maison en brique avec un petit toit en coupole surmonté d'une girouette, sous lequel était une cloche. C'était une grande maison, mais une maison presque en ruines où qui semblait abandonnée, avec des murailles humides et vertes de mousse, des croisées brisées, des portes délabrées. Des poules caquetaient dans les écuries, l'herbe croissait sous les remises. L'intérieur répondait à cette désolation extérieure; l'ameublement était pauvre, et il y avait dans les larges appartemens cette odeur particulière qui annonçait que les habitans s'y levaient souvent à la lumière, et n'y avaient pas grand chose à manger.

L'Esprit et Scrooge allèrent frapper à une porte de derrière qui s'ouvrit, et leur fit voir une longue et triste salle dont la nudité s'exagérait encore par des rangs de bancs et de pupitres. A l'un de ces pupitres, près d'un faible feu, un enfant lisait. Scrooge s'assit sur un banc et pleura en se reconnaissant lui-même comme il avait été autrefois.—Il pleura et pleura encore avec un véritable soulagement, il est vrai, parce qu'il n'y avait pas un écho dans cette salle, (le frémissement des souris derrière les panneaux, la chute de l'eau à demi-gelée dans la cour voisine, le soupir du vent parmi les branches défeuillées d'un vieux peuplier, le battement d'une porte d'armoire vide) qui ne réveillât un souvenir dans son cœur.

L'Esprit lui toucha le bras et lui montra cet enfant, cet autre lui-même, attentif à sa lecture. Tout à coup un homme au costume étranger, se montra en dehors de la fenêtre avec une cognée attachée à sa ceinture, et conduisant par le licou un âne chargé de bois. "Eh! c'est Ali Baba, s'écria Scrooge avec extase, c'est le cher et brave Ali Baba; oui, je le connais bien! Un jour de Noël, lorsque cet enfant solitaire était là, seul, comme aujourd'hui, il est venu. Pauvre enfant! Et Valentin, et Orson, son frère, les voilà aussi. Et cet autre, quel est donc son nom? Celui qui fut transporté endormi aux portes de Damas; ne le voyez-vous pas? Et le palfrenier du sultan culbuté par les génies, le voilà les pieds en l'air! C'est bien fait, l'on eût dû l'épouser! qu'avait-il besoin d'épouser la princesse?

Combien ceux qui voyaient tous les jours Scrooge à la bourse et dans la Cité, auraient été surpris de l'entendre se livrer sérieusement à ce retour sur le passé, moitié riant, moitié pleurant devant toutes ces images évoquées par lui.

—Voilà le perroquet, continua-t-il, avec son plumage vert, sa queue jaune et cette touffe semblable à la laitue qui lui couronne la tête; oui c'est lui, et il appelle Robinson Crusoé [illegible] [illegible] Vendredi, qui [illegible] court! Il y va de la vie, Ah! le voit bien! Courir, courez plus vite encore, Vendredi.

Puis Scrooge, avec une rapidité de transition qui était assez extraordinaire dans son caractère habituel, plaignant toujours celui qui lisait là toutes ces merveilles, dit encore une fois:—Pauvre enfant! Et il pleura.

—Je voudrais.... balbutia Scrooge, en mettant la main dans sa poche et regardant autour de lui, après s'être essuyé les yeux avec sa manche, je voudrais.... Mais il est trop tard.

—Qu'est-ce? demanda l'Esprit.

—Rien, répondit Scrooge, rien. Il y avait hier au soir un enfant qui venait chanter une ballade de Noël à ma porte. J'aurais voulu lui donner quelque chose, voilà tout.

L'esprit sourit et fit un geste de la main, en disant:—Voyons un autre Noël.

A ces mots, Scrooge vit grandir son autre lui-même; la salle devint plus sombre et plus malpropre; les panneaux se fendirent, les fenêtres craquèrent, des fragmens de plâtre tombèrent du plafond et en firent voir les lattes à découvert. Scrooge ne se rendit pas raison de ce changement à la vue, mais il reconnut que tout se passait comme dans la réalité, et qu'il était seul là comme jadis, tous les autres enfans étant allés dans leurs familles passer les saintes vacances. Cette fois, il ne lisait plus, mais il se promenait en long et en large avec désespoir. Scrooge regarda l'esprit, et puis avec un triste hochement de tête, il regarda du côté de la porte. Elle s'ouvrit, et une jeune fille, beaucoup plus jeune que l'écolier, entra vivement, l'entoura de ses petits bras, et après maints baisers, l'appela son frère, son cher frère:

—Je viens vous chercher, mon cher frère, lui dit-elle, frappant des mains et s'interrompant pour rire; je viens vous chercher et vous conduire à la maison.... à la maison.

—A la maison, petite Fanny! répéta l'enfant.

—Oui, répliqua la jeune fille toute radieuse, à la maison, et pour tout de bon, pour toujours! Papa est si radouci maintenant que la maison est comme un paradis. Il me parla si doucement un soir, au moment où j'allais me coucher, que je lui demandai encore si vous reviendriez avec nous, il me répondit: Oui. Puis le lendemain, il m'a envoyée avec une voiture pour vous ramener. Vous allez être un homme, et vous ne retournerez plus ici; mais d'abord nous allons passer les fêtes de Noël tous ensemble et nous amuser.... oui, nous bien amuser!

—Vous êtes devenue une femme, vous, petite Fanny! s'écria l'écolier.

Elle frappa des mains et se mit à rire, puis elle leva le bras pour tâcher de lui toucher la tête; mais se trouvant trop petite, elle rit encore et se redressa sur la pointe des pieds pour l'embrasser. Enfin elle commença à l'entraîner vers la porte avec un empressement enfantin, et lui, il se laissait conduire, heureux de la suivre.

Une voix terrible cria dans la salle: "Descendez la malle du jeune M. Scrooge." Alors apparut le maître de pension lui-même, qui daigna regarder le jeune M. Scrooge avec une condescendance farouche, et le troubla en lui secouant la main. Ensuite il l'introduisit avec sa petite sœur dans la salle d'étude la plus froide du monde, où les mappes-monde contre la muraille et les globes terrestres dans l'embrasure des croisées avaient eux-mêmes une température glaciale. Là, s'étant fait apporter un flacon de vin clair et une grosse galette, il régala le frère et la sœur en les servant lui-même. Aussi, dit-il à un maigre domestique, allez offrir un verre de vin au postillon. "Le postillon fit répondre qu'il le remerciait, mais qu'il préférait ne pas boire si c'était le même vin qu'il avait déjà goûté une autre fois. Pendant ce temps là, on avait attaché la malle sur l'impériale de la chaise de poste; les enfans dirent adieu au maître de pension et montèrent en voiture. Ils traversèrent l'allée du jardin, les roues éparpillant les flocons de neige qui recouvraient les sombres feuilles d'une haie d'arbres verts.

—La délicate créature qu'un souffle aurait flétri, dit l'esprit; mais quel cœur!

—Oh! oui, quel cœur, s'écria Scrooge, vous avez raison, ce n'est pas moi qui dirai non!

—Elle mourut mère et laissa des enfans, je pense, dit l'Esprit.

—Un seul, répondit Scrooge.

—En effet, dit l'Esprit.... votre neveu.

Scrooge éprouva un embarras visible, et répondit brièvement, Oui.

Il n'y avait qu'un moment que l'Esprit et Scrooge avaient quitté le pensionnat, et ils se trouvaient déjà dans les rues populeuses d'une ville où des ombres de passans allaient et venaient, où des ombres de voitures se disputaient le pavé. Il était visible, à l'étalage des boutiques, que c'était encore Noël, mais c'était le soir, et les rues étaient éclairées.

L'Esprit s'arrêta à une porte de magasin et demanda à Scrooge s'il le reconnaissait.

—Je le crois bien! c'est ici que j'ai fait mon apprentissage.

Ils entrèrent. A la vue d'un vieillard porteur d'un toupet blanc, et assis derrière un grand pupitre, Scrooge s'écria:—Eh! c'est le vieux Fezziwig; Dieu le bénisse! C'est Fezziwig ressuscité!

Le vieux Fezziwig déposa sa plume et regarda la pendule qui marquait sept heures; il se frotta les mains, rajusta son vaste gilet, rit d'un air de satisfaction et de bienveillance, et cria d'une voix large et grave: oh! oh! Ebenezer, oh! Dick!

L'autre lui de Scrooge, devenu un jeune homme, accourut accompagné de son camarade d'apprentissage.

—C'est Dick Wilkins, dit Scrooge à l'Esprit, merci Dieu! c'est lui! il m'était très attaché. Pauvre Dick, cher ami, va!

—Eh! mes braves garçons, dit Fezziwig, en se frottant les mains, assez travaillé pour aujourd'hui. C'est la veille de Noël, Dick; la veille de Noël, Ebenezer! allons, fermons le magasin.

Les deux apprentis ne se le firent pas dire deux fois, et ils eurent bientôt mis en place les volets et les barres de fer.

—Holà! hé! s'écria Fezziwig, descendant de son pupitre avec une merveilleuse agilité; enlevez-moi tout cela et faisons de la place. En avant, Dick! soyons leste, Ebenezer!

En quelques minutes ces nouveaux ordres furent exécutés. Il s'agissait de déménager les comptoirs, de convertir le magasin en salle de bal. Tout cela se fit, et la salle improvisée fut bientôt magnifiquement éclairée. Vint alors un ménétrier qui s'empara du grand pupitre, en fit un orchestre, s'y installa, et se mit à racler. Au bruit de cette musique, entra madame Fezziwig, tout épanouie par un sourire; puis entrèrent les trois misses Fezziwig, radieuses et adorables; entrèrent les six jeunes prétendans qui aspiraient à leur main; entrèrent tous les jeunes gens et toutes les jeunes femmes employés dans le magasin; entra la servante avec son cousin le boulanger; entra la cuisinière avec l'ami intime de son frère, le marchand de lait; entrèrent enfin quelques désœuvrés de maisons voisines, dont un apprenti soupçonné d'être mal nourri à la diète par son maître, et qui se cachait derrière une servante à qui sa maîtresse avait tiré les oreilles. Ils entrèrent tous les uns après les autres: les uns d'un air honteux, les autres hardiment, ceux-ci avec grâce, ceux-là avec gaucherie, poussant ou poussés, n'importe, mais irrésistiblement entraînés à faire la fête; et chacun avait bientôt trouvé à se placer en couple avec sa chacune. La contredanse commença, et ne fut interrompue que lorsque le vieux Fezziwig, frappant des mains, cria au ménétrier: "C'est bien, mon garçon, et rafraîchissez-vous." Le ménétrier plongea sa face rouge dans un pot de porter, mais quand il la retira ce fut pour racler encore avec une nouvelle ardeur, et les danseurs de sauter de plus belle.

Après la danse, on joua aux gages touchés; puis on dansa encore, et puis l'on servit un énorme baril, du negus, deux grosses pièces de rôti froid, des pâtés de hachis et de la bière en abondance. Mais la grande scène de la soirée fut lorsque après le rôti, le ménétrier (le drôle savait son rôle admirablement), fit entendre un air de menuet. Alors s'avança le vieux Fezziwig en personne, pour danser avec mistress Fezziwig. Il fallait les voir! quelle vigueur, quelle grâce, quel aplomb. Toutes les figures furent exécutées avec une précision qui excita l'admiration générale.

Quand l'horloge sonna onze heures, ce bal domestique se termina. M. et mistress Fezziwig allèrent se poster de chaque côté de la porte et serrant cordialement la main à chacun de leurs hôtes à mesure qu'ils défilaient, à chacun aussi ils souhaitèrent une bonne fête de Noël. Les deux apprentis reçurent à leur tour, c'est à dire les derniers, le souhait cordial, et ils allèrent se mettre dans leurs lits qui étaient sous un comptoir de l'arrière-boutique.

(*La suite à lundi.*)

☞ M. E. FRONTIS prêchera en français, dans l'Eglise place Lafayette, demain dimanche, à une heure après-midi.

☞ Les habitants et les familles qui ont besoin d'ESCLAVES, auront une bonne occasion d'en acheter à la vente qui se fera aujourd'hui, par MM. Beard, Calhoun & Co., à midi, à l'Arcade de Banks. Quelques-uns de ces esclaves sont travailleurs de Champs, et d'autres, domestiques de maison. On peut les voir avant la vente, au bureau des encanteurs. 22 nov

☞ Nous appelons l'attention des capitalistes et surtout des personnes qui désirent s'établir sur de bonnes terres, fortes et fertiles, sur la vente des propriétés de M. Duguè Livaudais, annoncée pour le [illegible] prochain. Ces terres, dont la majeure partie est située dans la localité connue sous le nom de la *Vacherie*, offrent de grands avantages à la spéculation.
Plusieurs belles propriétés situées à Lafayette seront aussi offertes en vente en même temps, ainsi qu'un nombre d'ESCLAVES de valeur.
Pour les détails, voir l'annonce.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Manton, Weston, Liverpool,	L H Gale
Navire Winnegance, Belcher, Boston,	J P Whitney & co
Navire Wacona, Borland, Boston,	J P Whitney & co
Barque Bachelor, Boston, Norfolk and Richmond,	Bailey & Baxter
Brick Joven Enrique, Mataro, Havane,	J Pratts
Goel St Paul, Talbot, Baie d'Arannas,	L Dubbs
Goel Elizabeth, Griffin, Pensacola,	J Hurley & co
Steamer North Alabama, Martin, Mobile,	capitaine

ARRIVÉS.

Navire Espindola, Barstow, de New York.
Barque Martha, Trefethan, de Wilmington.
Brick Tower, Glantham, de la Havane.
Goel Isabella, Roby, de Charleston.
Goel Mobile, Cornelis, de Pensacola.
Goel Mary Clare, Wilson, de la baie d'Arannas.
Steamer Exchange, Allen, de la côte.
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile.
Steamer Rainbow, Bullock, du bayou Sara.
Steamer Uncle Sam, Van Dusen, de Louisville.
Steamer Yorktown, Alderman, de Cincinnati.
Steamer James Madison, Goad, de Cincinnati.
Steamer Paul Jones, Walworth, de St Joseph.
Steamer de Soto, Crump, de Vicksburg.
Steamer Jas L Day, Reynolds, de Mobile.
Steamer Congress, Bullitken, de St Louis.
Steamer Diana, Reyers, de Louisville.
Steamer Peytona, Green, de Vicksburg.

EN RIVIÈRE—MONTANT.
Navire Jno Holland, Henderson, de Boston.
Brick Marcellus, [illegible], de Charleston.
Un brick et une goëlette, noms inconnus.

New-York, 25 Avril [illegible].
☞ MESSIEURS COMSTOCK & Co.—Messieurs.—Nous avons [illegible] méthode de vous exprimer notre reconnaissance [illegible] Robert White, [illegible] [illegible]
[illegible]
LAFFITY & [illegible].
Chapeliers, No. 60, Fulton, New-York.
☞ Ce remède se trouve au No. 50, rue Poydras.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS:
Vendredi soir, 21 novembre 1845.

COTON—Arrivé depuis le 20 courant, de Louisiane et Mississipi, 9,237 b.; Tennessee, 4,4[illegible]; Arkansas, [illegible]; Floride, 120; Las, [illegible]; ensemble, 14,3[illegible] b. Expédié, pour Liverpool, 9,005 balles; Havane, 350; N. York, [illegible]; Boston, [illegible]; Portsmouth, N. H. [illegible]; Mobile, 237; ensemble 11,[illegible] balles, ce qui cause une augmentation dans le stock de [illegible] balles, et laisse en main, y compris tout ce qui se trouve à bord des navires non expédiés, un stock de 117,[illegible] balles.

ETAT DU COTON.

1845 Septembre 1er, Stock en mains....		7,556
Reçu cette semaine....	16,130	
Arrivé antérieurement....	238,363	
		254,493
		262,049
Expédié cette semaine....	11,[illegible]	
Expédié antérieurement....	132,[illegible]	
		144,357
Stock en mains, ce soir 21 novem.		117,692

Dans notre revue de mardi dernier, nous avons mentionné que le marché était languissant et avait une tendance vers la baisse. Par suite de la hausse sur le fret et de la baisse sur le change, l'on a montré depuis plus de disposition à réaliser, et les ventes s'élevaient mercredi à 4,000 balles; hier à 3,000 et aujourd'hui à 4,400, dont la plus grande partie pour compte des marchés anglais, et le reste pour la France et l'Espagne. Les prix ont baissé de 1/8c. Nous changeons nos cotes en conséquence. Le marché n'est pas très abondamment pourvu, mais les existences sont assez fortes pour satisfaire à la demande.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 22,700, et celles des trois derniers jours à 11,200 balles, que nous signalons comme suit:

Louisiane et Mississipi 450 balles @ 7¼c; [illegible]

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inferieur....	— @ —
Ordinary to good ordinary....	6½ @ 6¾
Middling....	6¾ @ 7—
Good Middling....	— @ 7¼
Middling Fair....	7¼ @ 7⅜
Fair....	7½ @ 8
Good Fair....	8¼ @ 8½
Good and Fine....	— @ —

TABAC—Le marché est resté dans l'inactivité; nous n'avons, depuis le 18 au soir, à signaler que la vente de 37 boucauts. Cependant la demande est bonne, mais la nature du stock est telle qu'il n'est pas possible d'entrer aucune opération importante. Trois boucauts de tabac de la nouvelle récolte sont arrivés, dont un est compris dans la vente citée ci-dessus. Nous maintenons notre cour. Inférieur, 2 @ 2 ½; ordinaire, 2 ¾ @ 3 ½; fin, 3 ¾ @ 4 ¼. beau, 4 ¾ @ 5 ¼; choix, 5 ¾ @ 6. livre.

Arrivé depuis le 10 courant, 345 boucauts; expédié dans le même temps, pour New York, 94 boucauts; Richmond, 11: ensemble 105 boucauts. Stock sur place et à bord non expédié, 6,[illegible] boucauts.

ETAT DU TABAC.

1845 Septembre 1—stock en main....		7,572
Arrivé cette semaine....	345	
Arrivé antérieurement....	6,370	
		6,715
		14,286
Expédié cette semaine....	105	
Expédié antérieurement....	8,085	
		8,187
Stock en mains, ce soir 21 nov....		6,098

SUCRE—Dans notre dernière revue, nous avons annoncé l'amélioration qui s'était fait sentir, et la hausse de ¼ @ ½c sur les prix de la semaine précédente. Depuis lors, la demande a continué, et les prix sont restés fermes, [illegible] fait pour les bonnes qualités. Hier et aujourd'hui, il s'est vendu 400 boucauts, ce qui porte le total des ventes à 1,200 b. Le Nord et l'Ouest ont pris une part presque égale à ces achats. Le marché est entièrement presque dépourvu de sucre, et les détenteurs ont l'avantage de la position. Les cours ont aujourd'hui de 4¾ à 5¾, le terme pour qualités extrêmes; fair était coté de 5 et 5¼. Point de vente sur plantation.

MELASSE—La demande ne s'est pas soutenue; les détenteurs paraissent plus empressés de réaliser. Les prix ont descendu jusqu'à 21 et 21½, quoiqu'il en soit fait quelques ventes à 22½c le gallon. Les arrivages tardent le marché bien approvisionné. Les ventes des trois derniers jours se montent à 1,200 barils. Le marché parait avoir repris aujourd'hui quelque animation. Nous n'avons à signaler aucune vente sur plantation; les acheteurs trouvent les prix exagérés.

FARINE—Le marché s'était fermé mardi soir, avec une tendance à la baisse. Depuis lors, le marché, a repris quelque fermeté, par suite des nouvelles plus favorables du Nord. Il ne s'est pas fait de fortes ventes, mais les détenteurs maintiennent le prix des marques ordinaires de l'Ohio à $5 30. Aujourd'hui, le marché a éprouvé une réaction en hausse; il s'est vendu environ 4,000 barils Ohio de $5 07 @ $5 25, quelques centaines de barils St. Louis ont réalisé $5 le b. L'importance des ventes des trois jours a été de 9,000 b. Farine de St. Louis, de $5 05½ à $5 07½, ce dernier chiffre pour marques de choix. Une très forte partie est encore en seconde mains.

PROVISIONS—Le marché est resté très calme depuis notre dernière revue, et l'on ne peut s'attendre à voir les affaires prendre quelque animation lorsque les cours d'eau supérieurs seront navigables pour les bâtimens de première classe. Porc—Mess, de $13 20 @ $13 75. Prime, rare, de $11 75 @ $12 le baril. Bœuf—Mess, sans demande; offert à $10 50 en baril, $5 25 en demi barils, vente au détail. M. O. de $12 50 @ $12 50 le baril. Prime quelques arrivages ont été cotés de $8 50 à $9; cet article est calme. La demande pour exportation ayant cessé; le cours est de 7¼ @ 8½c pour inférieur à premier choix. Jambons, 7 @ 9c; non enveloppé, de 9¼ @ 10c. Beurre de l'Ouest, en bonne demande, de 12 @ 16c. Fromage 6 @ 8c la livre.

WHISKEY—La demande a été très active, et les prix tendent à la hausse. Rectifié, 21½c; ordinaire de 21 @ 21½c le gallon.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—Il ne se fait aucune affaire; le cours est purement nominal. Toile, de 14 @ 15c la yarde. Corde, de 5½ à 5¾ la livre, selon les conditions et qualités.

CAFE—Depuis notre dernier rapport, il est arrivé trois cargaisons de café de Rio, et le marché se trouve maintenant abondamment pourvu. Il y a eu des ventes de la nouvelle récolte à 7½ la livre, et de l'ancienne, de 7½ @ 7¾c. Il ne se fait rien dans les autres dénominations.

CHANGE—La demande a été limitée depuis notre dernier rapport; les cours ont fléchi. Sterling 6½ @ 7¼ pour cent de prime. France 5.32 ½ @ 5.35¼; New-York à 60 jours, de 2 à 2½ pt. cent de prime; Chèche, 1 @ 1¼ pour cent d'escompte.

FRETS—Depuis notre dernière revue, les frets à l'étranger ont haussé. Il y a plusieurs engagemens pour Liverpool à 9/16d, et pour le Havre du coton à et charge à 1¼c; à ces taux nous pouvons les coter très fermes. Le fret au cabotage est calme.

FRETS.

Coton	Pour Liverpool	9/16d	la livre.
do	Pour Havre	1c	la livre.
do	Pour New-York	¾c @	par ball.
do	Pour Boston	$2	par balle.
Tabac	Pour Cowes, &c.	2/16c	la livre
do	Pour Londres, direct	Point d'embarquement.	
do	Pour Hamb. et Brême	Pas de navires.	
do	Pour Liverpool	40c par b.	
do	Pour Havre	Pas d'embarquement.	
do	Pour New-York	$— @ — —	le bct.
do	Pour Boston	$— @ — —	le bct.
do	Pour Philadelphie	$— @ — —	le bct.
Sucre et Melasse	Ports du Nord.		
do	De la côte	Point d'embarquement.	
do	De la ville	$1 75 @ 2 —	par bt.
Baron	Pour New-York	Point d'embarquement.	
do	Pour Boston	Point d'embarquement.	
Porc	Pour New-York	Point d'embarquement.	
do	Pour Boston	Point d'embarquement.	
Farine	Pour New-York	60c	par baril
do	Pour Boston	$— @ 60c	par baril
do	Pour New-York	$— @ 4 30	do
Plomb	Pour Boston	$— @ —	do
do	Pour Boston	$— @ —	
Chanvre	Pour New-York	$— @ 10 —	la bl.
do	Pour Boston	$— @ 9 —	la bl.

Nouvelle-Orleans, ce 21 novembre 1845.

Veuillez, je vous prie, monsieur le Rédacteur, admettre dans les colonnes de votre journal ma réponse à certains bruits injurieux à l'égard du public, et que la calomnie s'est plu à m'attribuer. *Je démens formellement tous les propos, de quelque nature qu'ils soient, qu'on prétend que j'ai tenus.*

D'après les encouragemens que le public a bien voulu me donner pendant tout le cours de la saison dernière, j'avais fait preuve d'ingratitude, et je crois qu'il est inutile de me défendre d'un sentiment si en dehors de mon caractère.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur,
Votre très-humble serviteur,
HENRI MONTASSIER.
Artiste du Théâtre d'Orléans.

AVIS AUX GROCERS DE LA 1re MUNICIPALITE.

TOUS les Grocers de la 1re municipalité qui s'intéressent à ce que les groceries de demeurent leur [illegible] de la dite municipalité soient abolies, par la raison qu'elles nuisent considérablement à ceux qui tiennent ce genre d'affaires en villes et qui paient taxe pour cela, sont invités à se réunir aujourd'hui 22 courant, chez M. Francis Marquez, à l'encoignure des rues Ste Anne & Vieille Levée, à 3 heures [illegible] de l'après-midi. 22 nov

AU CAPITAINE CHILDS, DU NAVIRE CAIRO.
ARRIVÉS, les soussignés passagers à bord du CHATEAUBRIAND, [illegible] sincères remercîments pour son zèle et l'attention qu'il nous a portés durant le voyage, pendant de ce route, [illegible] [illegible] n'ayant pas un seul moment de rocevoir.
Nlle-Orleans, le 20 novembre 1845.
Mme F. FEYER.
Mme G. THOMAS.
LE BOUCNEAU.
E. FROANS.
E. BROAND.
22 nov—2 J. J. BAQUIE.

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS,
Le 21 novembre 1845.
Le prix de la farine fraiche est aujourd'hui de $5 [illegible] par baril, conséquemment les boulangers donneront 34 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir du lundi 24 du courant.
Les pains de seconde qualité seront de 3 pour 25 cents devront peser 35 pour cent en sus, c'est-à-dire, 46 [illegible] onces.
E. MONTEGUT,
Maire.
22 nov

EN FAILLITE—22 novembre 1845—Cour de District des Etats-Unis.
Sur motion de F. B. Conrad, et conformément aux règles de la Cour, avis est par la présente donné qu'il sera [illegible] [illegible]
[illegible]
VANCE & LEFFER, 24 Bienville

CANDIDATS.

☞ A la sollicitation de nombre de ses amis, M. JAMES P. FRERET a consenti à se mettre comme candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en janvier prochain. Il sera soutenu par
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.

MM. les Editeurs de l'Abeille.
☞ Veuillez annoncer M. DONATIEN AUGUSTIN, Shérif actuel de la Paroisse d'Orléans, comme candidat à la place de Shérif, à la prochaine élection. PLUSIEURS CITOYENS.

MM. les Editeurs de l'Abeille.
Veuillez annoncer dans votre journal que le col. H. D. PEIRE, est candidat pour la place de Shérif de la paroisse d'Orléans. VOX POPULI.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer que M. SIMON VIOT, est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans.
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. MANUEL CRUZAT, comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. LAFFERRANDERIE, comme candidat pour la place de Coroner de la paroisse d'Orléans.

☞ MM. les éditeurs,—Veuillez annoncer M. SOLOMON AUDLER, comme candidat à la place de Coroner, pour la prochaine élection. Il sera soutenu par ses nombreux amis dans les trois Municipalités.
PLUSIEURS VOTANS.

☞ Nous annonçons la candidature du docteur J. U. LANDREAUX, à la place de Coroner.
SES NOMBREUX AMIS.

M. l'Editeur.
☞ Veuillez annoncer M. C. RAMOS comme candidat à la place de Coroner de la paroisse d'Orléans. Un grand nombre de votans.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴
GRANDE LOGE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Les Frères de la mémoire de l'Ill∴ F∴ Andrew JACKSON, ancien G∴ M∴ et à celle des Grands Maîtres de la Grande Loge de la Louisiane, décédés.
☞ Cette solennité funèbre sera célébrée dans le Temple de l'Eglise Méthodiste, rue Poydras, lundi prochain, 24 novembre, à 7 heures précises du soir.
Tous les FFF∴ Maç∴ se réuniront en corps, le dit jour, à 5 heures du soir, au local de la Grande Loge Persévérance, rue St. Claude.
Les travaux étant ouverts, le cortège sera mis en marche pour se rendre au Temple.
Les autorités, les Dames et les Membres des sociétés sont priées de se rendre directement au lieu de la cérémonie, et de se munir de leurs cartes d'entrées. Les portes seront ouvertes à 5 heures.
L'Costume de rigueur des FFF∴, en noir, gants blancs, décors maç∴.
Une quête pour les pauvres sera faite par des Dames.
Par Mandement.
F. VERRIER, grand-secrétaire.
Mardi prochain, 25 courant, à 6 heures du soir, et jours suivants, grande communication à la Grande Loge.
21 nov—3

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orleans, 21 nov. 1845.
LE colonel commandant la Legion de la Louisiane, ayant été informé du décès du capitaine-aide de-camp CH. DUROCHER, invite en conséquence les compagnies des différens corps à se réunir le 22, à trois heures de l'après-midi sur la Place d'Armes, en grande tenue, afin de rendre à cet officier les derniers honneurs militaires.
NORBERT VIGNE, Aide de Camp.

LEGION DE LA LOUISIANE.
REGIMENT D'INFANTERIE.
Ordre No. —
Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1845.
D'APRES l'invitation du colonel commandant la Légion de la Louisiane, les compagnies du régiment d'infanterie, sont invitées à prendre les armes aujourd'hui, à trois heures P. M., pour assister aux funérailles du capitaine Charles L. Durocher, aide-de-camp de la Brigadier Général [illegible].
Grande tenue, équipement complet.
Par ordre du major C. A. Morin, commandant.
A. CHIAPELLA, Adjudant Major.

CAZADORES DE ORLEANS.
La compañia se reunirá en el parage de costumbre, hoy 22 de noviembre à las 2½ de la tarde, para asistir á las exequias del señor don CARLOS DUROCHER, ayudante de campo de la Legion de la Luisiana.
De orden del señor capitan.
M. LAPIEDRA,
22 nov Sargento primero.

GARDES D'ORLEANS.
ATTENTION!!
LA compagnie prendra les armes aujourd'hui à quatre heures P. M., et se réunira au lieu ordinaire de rassemblement. Equipement complet. Tenue d'hiver.
Par ordre du capitaine.
WM. ANDRY, Sergent-Major.
22 nov

AUX PERSONNES ALLANT A LA HAVANE.
MADAME BOUILLET a l'honneur de faire savoir qu'ayant actuellement pris la MAISON vaste et aérée, No. 116, rue de San-Ignacio, laquelle est l'établissement d'être placée dans l'endroit le plus agréable et le plus sain et au centre et tout central de la HAVANE, dans le voisinage immédiat de l'entrée du port, elle continue à offrir à ses amis des Etats-Unis et aux voyageurs en général toutes les attentions et le confort qu'ils peuvent désirer; et ainsi qu'elle a été accordée auparavant [illegible]
22 nov—1er jan

J. FAIVRE, fabricant de pianos, de cette ville, prévient les artistes et amateurs qu'il vient de recevoir un magnifique piano à queue en bois de rose, et des pianos Pleyel, ainsi que d'autres facteurs avantageusement connus, qu'il offre à vendre à des prix très modérés.
J. Faivre continuera comme par le passé, à exécuter les divers genres de pianos que l'on voudra bien lui commander.
22 nov Rue Royale, No. 72, entre Conti et Bienville.

TRAITEMENTS de CHEVAUX.
Le sieur DELORD père, a l'honneur de prévenir les habitans de cette ville qu'il traite les chevaux, [illegible] [illegible] guéris en deux jours. Se présenter [illegible] chez M. Jean Marie, forgeron.
22 nov—2

A VENDRE, BILLARDIER, rue Conti, No. [illegible], [illegible] des billards, [illegible] [illegible] [illegible] à [illegible] des [illegible] de billard en français, anglais et espagnol. Ces nouveaux [illegible] [illegible] à bord du Tagliona, ainsi que d'autres [illegible]
21 nov—[illegible]

A VIS—Un jeune Français tout récemment arrivé dans cette ville, désire se placer dans un bureau ici ou à la campagne, comme teneur de livres, pour la correspondance ou être employé de quelqu'autre manière. Ce monsieur parle et écrit parfaitement bien la langue anglaise, et a reçu une bonne éducation.
Il peut donner d'excellentes recommandations. S'adresser à B* P* aux bureaux de ce journal.
P. S. Comme ce monsieur désire avant tout d'être occupé, il se contenterait de modiques appointemens en commençant. 22 nov—1m

A VIS—Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, que voulant liquider le fonds de son magasin situé rue du Canal, No. 72, il offre à vendre, à partir de ce jour, les marchandises contenues dans le dit magasin, aux prix coûtants, jusqu'à mardi 25 du courant, jour fixé pour la vente à l'encan de la balance. On vendrait aussi, à l'amiable, l'installation du magasin.
S. DAVID.
22 nov No. 72, rue du Canal, près l'enc. Royale.

POUDRE A TIRER ANGLAISE—Cette poudre, sur nommée Grains de Diamant, est d'une qualité supérieure et vient d'être reçue, à vendre par
WM. A. RYAN,
22 nov No. 62, rue de Chartres.

RHUM—Un poinçon rhum de la Jamaïque. Jane preuve, reçu par le navire James H. Shepherd, à vendre par
J. F. BERCIER, 54, Vieille Levee.

CHANDELLES ADAMANTINES—50 demi-caisses de 15 livres chaque, qualité supérieure, reçues par le Jas. H. Shepherd, à vendre par
J. F. BERCIER, 54, Vieille Levée.

CHANDELLES DE COMPOSITION—25 caisses de Caleb Smith & co., petites dimensions, reçues par le Jas. H. Shepherd, à vendre par
22 nov J. F. BERCIER, 54, Vieille Levée.

INDIGO GUATIMALA—15 serons importation directe, à vendre par LEOPOLD JANNET,
22 nov 22 St Louis

VIN DE BOURGOGNE et Champagne mousseux.—A vendre par LEOPOLD JANNET,
22 nov 22, st. Louis

TOILE A VOILE EN COTON—Un grand assortiment de l'Amoskeag, constamment en mains et à vendre par
22 nov LEOPOLD JANNET, 22 St. Louis

LE Dr. C. FAGET a l'honneur d'annoncer au public, qu'il a transporté son domicile au No. 111, de la même rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, dans la maison qui touche la pharmacie de M. Deloche.
17 nov—6

ON demande une cuisinière pour une petite famille.—Une négresse aurait préférée. S'adresser chez MM. North & Brothers, encoignure Magasin et Commune.
16 nov—[illegible]

A VIS—Ayant acquis la certitude qu'une grande quantité de tabac à priser, de la qualité la plus détestable, est journellement vendue ou expédiée dans les campagnes par quelques caboteurs et autres *faiseurs* se servant, sans le moindre scrupule, de mon nom ainsi que des jarres vides portant mes étiquettes, je crois devoir donner avis de ce fait à tous les marchands et consommateurs afin que dorénavant ils ne soient plus les dupes de cette fraude en quantité.
N. B.—Dès aujourd'hui, les étiquettes indiquant le nom de ma maison et la dénomination de la qualité du tabac, seront renfermées sous le couvercle des jarres et non plus collées à l'extérieur comme précédemment. A. DELPIT,
10 nov—1m 16, rue St. Louis

MARSEILLE EN[illegible],
A 50 pour cent de Perte.
A MARSHAL désirant liquider son stock vendra à très bas prix les articles suivants qu'il vient de recevoir par les navires Robinson et Taglioni, du Havre.
[illegible] beaver drap et casimire;
[illegible] [illegible] [illegible];
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible];
Gilets, [illegible] drap et cachemire;
[illegible] et robes de chambre;
[illegible] imperméables en caoutchouc;
Chemises, gants, bretelles, foulards;
Parapluies, &c., &c., le tout à 50 p. 0/0 meilleur marché que dans tout autre magasin de cette ville.
14 nov A. MARSHAL, 37, Chartres.

A VENDRE OU A LOUER.
LE soussigné offre à vendre ou à louer, à des termes très avantageux, la grande propriété qu'il occupe au Faubourg Washington, faisant face au chemin du golfe du Mexique. Cette propriété consiste en un lot entier, d'une maison de quatre appartemens et deux cabinets: dans la cour une maison de cuisine, [illegible] [illegible]. De plus, [illegible] [illegible] contenant une très grande variété de plantes, arbres fruitiers, verger, [illegible], etc. [illegible] plus amples informations, s'adresser à
A. C. TREMOULET,
21, Vieille Levée.
[illegible]

DES AVANCES libérales en comptant, seront faites par le soussigné, sur consignations de produits à MM. [illegible] & Co., à la Havane.
[illegible] E. JOHNS, 118 Poydras

[illegible] DE LA HAVANE—[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à vendre par
22 nov E. JOHNS, 118 Poydras

P[illegible]—[illegible] [illegible] plomb, en débarquement du [illegible], à vendre par
22 nov MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas

MAGASIN DE NOUVEAUTES.
Rue Royale, No. 104.
MADAME ETIENNE a l'honneur de prévenir ses amies et les Dames en général, qu'elle ouvrira lundi prochain, 24 courant, son magasin situé rue Royale, No. 104. Elle vient de recevoir par les derniers arrivages de Paris, un assortiment complet de chapeaux de la dernière mode, nouveautés de toutes sortes, &c. &c. qu'elle offrira au plus bas prix.
22 nov—2

Mme DE HALEN
A L'HONNEUR de prévenir les dames de la Nlle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de chapeaux et coiffures à la dernière mode. Elle a reçu aussi des robes en mousseline brodée ainsi que des robes en dentelle, avec des pour mariées, très riches des couronnes et bouquets de fleurs très belles, des mantelets nouveautés, à la Cendrelle, dernier genre, aussi des mouchoirs batiste brodés très riches. Rue Royale No 156 près la rue Toulouse.
21 nov—3

DEMANDE—On a besoin de deux OUVRIERES pour travailler à Mme. DEMAZAN, rue Royale, No. 156, près l'encoignure Toulouse.
[illegible]

AVIS AUX DAMES.
LES dames de la Nouvelle Orléans sont prévenues qu'elles trouveront un joli assortiment de marchandises nouvelles, dont l'ouverture sera faite lundi, 17 novembre, au magasin No. 54, rue de Chartres. Ces articles, choisis dans les premières maisons de Paris et importés par le Taglioni, se composent de: Modes et chapeaux, broderies, riches étoffes pour robes, cachemires d'Ecosse, soieries, bareges, robes de bal et de mariage, mantilles, manteaux pour dames et enfants, ainsi qu'une grande variété d'articles de fantaisie pour habillement et ornement du genre le plus nouveau. TH. VOIZIN.
17 nov—6 Magasin, No. 54, rue de Chartres.

MME MARCHAND a l'honneur de prévenir les dames de cette ville, qu'elle a transporté son magasin, rue Royale, No. 105, entre St. Louis et Conti et fera l'ouverture de ses chapeaux lundi, 17 courant.
14 nov—6

Etablissement de Blanchissage
DE CHAPEAUX DE PAILLE.
LES dames de la Nouvelle Orléans sont respectueusement informées qu'elles pourront avoir leurs vieux chapeaux, de n'importe quelle description, y inclus les Napolitains et les Amazones, nettoyés et taillés à la mode. Les taches de graisse et autres sont enlevées sans nuire à l'étoffe du chapeau. Le soussigné ayant travaillé longtems dans les manufactures d'articles en paille, tant en Europe qu'en Amérique, a la confiance qu'il pourra mériter l'approbation des personnes qui l'honoreront de leur pratique.
Tous les chapeaux et bonnets qui lui seront confiés, seront de nouveau aussi beaux qu'en étant neufs.
J. BURTON,
12 nov—6m rue St. Pierre, 41, entre Royale et Bourbon

MODES ET NOUVEAUTES.
J. BELLOCVRE, de retour de France par le Taglioni, a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville, qu'il sera pourvu, 12 courant, l'ouverture d'un riche assortiment de Modes et Nouveautés, de tous genres.
Désirant liquider son assortiment dans la saison, ses prix seront généralement très modérés, et pour le surplus d'articles au-dessous du cours.
Il y aura toujours à choix un assortiment de chapeaux faits pour Dames, à des prix très avantageux.
141, rue Royale, entre Toulouse et Saint Louis.
10 nov—1m

Mme F. FRYER
A l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par le Norman, du Havre, un beau choix de marchandises du goût et de nouveautés, à savoir:
Cachemires d'Ecosse riches, dits Darry, dits écossaises ombrés et unis, des mousselines de laine dernier genre.
Manteaux, mantes et mantelets, écharpes, [illegible] une grande variété d'articles de broderies, tels que [illegible] musettes, Amazelly, cols riches et simples, un grand assortiment de lingerie pour enfans; bonnets simples et riches, cols piqués, chemisettes, guimpes, manchettes, [illegible] riches, tous d'une belle toilette, et de[illegible] robes brodées amazelly et autres genres.

CHAPELLERIE PARISIENNE.
66, RUE DE CHARTRES.
MM. SIMONET & Co. informent leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir un magasin de Chapellerie à l'instar de ceux de Paris et qu'ils ont toujours en mains un assortiment complet de chapeaux de choix en castor, feutre, castor mécanique et soie, à la dernière mode.
Les personnes qui désireront avoir des chapeaux de leur choix, et de qualité supérieure, sont priées de venir chez eux, toute commande sera exécutée dans le plus bref délai. Les achats étant faits dans les maisons de Paris les plus en renom, ils pourront donner aux acheteurs de tous pays, se flattant qu'ils sauront la justice de leur bon goût.
14 nov

300 CORSETS Patentés sans couture.
200 dito à ventilateur, reçu et à vendre par
D. B. McCARTY,
22 nov Bourbon.

A LOUER—Un magasin en briques à trois étages, situé rue Natchez, à côté de la banque du Commerce. On peut en donner possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JANNET,
22 nov 22, Saint Louis.

A LOUER—Un magasin en briques à 2 étages, situé rue St. Louis No. 27. Possession en sera donnée immédiatement, s'adresser à
LEOPOLD JANNET, 22, St. Louis.

A LOUER—Le premier de la maison située à l'encoignure des rues Chartres et Conti. [illegible] Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
DAVID & CHAPUA,
22 nov 22, Chartres

MAGASIN A LOUER.
Le magasin No. 111, très convenable pour un commerce de commission, situé rue de Chartres vis-à-vis la Douane. S'adresser au premier étage.
16 nov—[illegible]

Rue de Chartres, No. 108, entre Conti et St. Louis.
CHAPEAUX POUR DAMES.
LA soussignée a l'honneur d'informer les Dames de la Nouvelle Orléans, qu'il vient d'ouvrir son nouveau magasin.
Les Dames trouveront chez lui, un assortiment complet de chaussures, de premier qualité, et des prix [illegible].
Toutes commandes seront conditionnées dans le plus bref délai, et les mesures et mérites de plus en plus appréciés [illegible] [illegible] les Dames qui voudront bien l'honorer de leur patronage.
GALLOIS, cordonnier pour Dames,
Anciennement, rue Royale, No. 108.
Maintenant, rue de Chartres, No. 108.
19 nov—2 m Nouvelle Orléans.

NOURRICE—On offre une jeune domestique, ayant perdu son enfant du lait de couches, pour servir comme nourrice. Elle est parfaitement saine. S'adresser pour plus amples informations, à l'Ancienne, No. 112, ou à l'Esplanade, No. 169. 19 nov—[illegible]

ON demande, une négresse, d'une intelligence supérieure et bonne cuisinière, sachant l'Anglais, le Français et l'Espagnol, de plus bonnes demoiselles. S'adresser rue Conti No. 61, [illegible] 19 nov—[illegible]

MARCHANDISES EN LAINE,
A L'USAGE DES FAMILLES.
C. H. SIMPSON No. 33, rue de Chartres, encoignure de la Douane, a reçu en outre de son fonds précédent un assortiment de marchandises de laine propres à l'usage des familles.
Couvertures anglaises, françaises et américaines de différentes dimensions et qualités, à vendre à bas prix.
Aussi un lot de couvertures en coton, les extrémités [illegible] [illegible] et Tricots—pour dames et hommes, consistant en bas et demi-bas en laine d'agneau, bas fins en cachemire pour dames, idem en soie brute, gants en cachemire pour hommes, femmes et enfants, chemises et chemises [illegible] en mérinos et laine d'agneau, pour hommes et femmes ainsi qu'un lot d'articles manufacturés par la société des Shakers.
12 nov

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un bel assortiment de souliers chaussures qu'il offre à vendre à des prix très modérés pour du comptant. Il engage les dames à venir visiter son magasin.
D. B. McCARTY,
22 nov 223, Bourbon.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, ayant droit au drawback, et provenant des derniers arrivages:
372 caisses vin rouge St. Julien, 20 do do Chambertin
37 do do Bruneau, 20 do do Laffitte
75 do do Wetmehill, 27 do St. George
75 do do du vin blanc Chablis;
400 paniers anisette surfine;
31 do huile d'olive, 20 et 16 onces;
30 do champagne.
CHARLES DUFOUR, 11, Conti.

CACHEMIRES PEROCÉS ET MOUSSELINE DE LAINE.
RECEMMENT arrivé, 3 caisses de superbes cachemires, 3 dito superbes mousseline de laine, 1 dito Rep de laine, 2 dito mousseline de laine à bon marché, venant des encans. Les dames sont priées de venir examiner ces marchandises au magasin de C. M. HUBSON,
1 nov 39, Chartres, encoignure Douane.

INDIENNES—Nouveaux styles, étoffes du pays, bas en laine et en laine, gingas à meubles, cotonnades, gilets à carreaux, jeans, mouchoirs, osnaburgs, casimir, et une variété de marchandises reçues directement des manufactures, et à vendre à des termes libéraux, par colis seulement. J. W. SPRING.
Marchand-commissionnaire en marchandises sèches,
20 nov—3 No. 6a, rue du Camp, au premier.

AVIS.
MME. MOREAU, sage-femme jurée et titrée de plusieurs écoles de France et notamment de celle de Paris, autorisée en 1836 par la Société Médicale de la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'informer tous ses clients et le public en général qu'elle a transféré son domicile, rue Royale No. 232, entre Ste. Anne et Orléans dans Plusieurs grandes maisons en briques, appartenant à l'église paroissiale de cette ville, et qu'elle continue ses travaux comme par le passé.
[illegible] nov—6

A VENDRE la mulâtresse LOUISE, agée de 38 ans, excellente domestique de maison, un peu couturière et occupée principalement à soigner des enfans. Louise est née dans un famille, elle est recommandée comme excellent sujet, garantie contre tout défaut de vices et maladies. Elle ne sera vendue qu'à la personne avec laquelle elle voudra aller.
20 nov—3 J. O. PEYROUX, 21, Vieille Levee.

UNE bonne NOURRICE pourrait trouver une place très avantageuse à quelques milles de la ville. S'adresser au Dr Formento, rue Royale, No. 166.
Une femme blanche bien recommandée aurait la préférence. 22 nov—3

NORCROSS & FOSDICK, offrent à vendre
Sucre raffiné de Boston;
75 sacs en pitre, 2 1/2 à 3 1/4 boisseaux;
1,200 caisses de Thé;
1,000 barillets Maquereaux;
450 caisses chandelles de New-Bedford;
350 sacs épices, piment et poivre;
50 barils de cidre rectifié du Nord.
17 nov 60 rue Gravier

RESTAURANT DE PARIS.
RUE BIENVILLE, No. 65, ENTRE CHARTRES ET LEVEE
MR. J. PASTUREAU a l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert un RESTAURANT français, rue Bienville No. 65. Ce nouvel établissement monté à l'instar de Paris, est avantageusement situé au centre des affaires, que le soussigné compte sur un flatteur patronage. Service à la carte, les prix seront des plus modérés, et le service sous le rapport de l'élégance et du confortable ne le cédera en rien aux premiers établissements de cette ville.
Chambres garnies et salons pour dîners particuliers.
14 nov—3 J. PASTUREAU

VINS DE MARSEILLES—50 barriques vin de Marseille, Bouquet, 100 do do de Bandol, à vendre par
20 nov DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 13 St. Louis

VIN DE BORDEAUX—250 caisses St. Julien, St. Estephe, Margaux, St. Emilion, 100 caisses vin vieux St. Julien, Médoc, Margaux, St. [illegible] et [illegible] Brun, Chateau Laffitte, Chateau Latour, [illegible], Chateau Margaux, 200 do do vin blanc de Bordeaux, Sauterne, [illegible] [illegible], à vendre par
22 n DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 13 St. Louis

VIN DE BORDEAUX—250 barriques vin rouge St. Julien, St. Emilion et Bordeaux, 50 do do [illegible] 1842 [illegible] de St. Julien 1842, 26 do vin vieux, Chateau Laffitte, Lescalle, Pauillac, Médoc et Margaux, 20 do de barriques Pauillac, Ste. Genie, St. Estèphe, à vendre par
22 n DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 13 St. Louis

VINAIGRE—60 barils vinaigre blanc, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.,
11 et 13 St. Louis

COGNAC [illegible] [illegible] [illegible] Caisses et 3 [illegible] [illegible] do. do. do. do. 2 demi [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] do. do. do. 1/2 [illegible]
21 n DARAN, QUEYROUZE & Co., 11 et 13 St. Louis

S[illegible] [illegible] [illegible] de choix, sardines [illegible] [illegible] [illegible]
20 nov DARAN, QUEYROUZE & Co.
11 et 13 St. Louis

BOUGIES [illegible] [illegible] et damassées, 10 caisses [illegible], à vendre par
20 nov CHARLES DUFOUR, 11, Conti.